

AMNESTY INTERNATIONAL

Déclaration publique

Index AI : AMR 38/004/2007 (Public)

Bulletin n° : 073

ÉFAI

16 avril 2007

Jamaïque. Amnesty International condamne la violence homophobe

Amnesty International condamne fermement les événements violents qui ont eu lieu récemment en Jamaïque contre des personnes soupçonnées d'être homosexuelles. L'organisation est particulièrement préoccupée par les informations faisant état d'attroupements violents de plus en plus fréquents contre des personnes soupçonnées d'homosexualité en raison de leur apparence ou de leur comportement.

Dimanche 8 avril 2007 à Mandeville, un attroupement se serait formé autour d'une église et la foule aurait jeté divers objets au travers d'une ouverture située à l'arrière du bâtiment. Cette attaque visait des personnes assistant à des obsèques et que la foule soupçonnait d'homosexualité. Le 2 avril 2007 à Montego Bay, une foule aurait jeté des pierres et des bouteilles vides sur un groupe d'hommes costumés qui défilaient pour le carnaval sur l'avenue Gloucester. Exaspérée, selon certaines informations, par les postures de ces hommes qu'elle trouvait suggestives, la foule aurait demandé qu'ils quittent le défilé. Selon des témoins, ces hommes ont été attaqués, pourchassés et frappés par une foule de 30 à 40 personnes. Au moins un d'entre eux a été blessé et a dû être hospitalisé.

Ces deux événements ont eu lieu deux mois à peine après qu'un groupe d'hommes ait été pris pour cible d'une manière similaire dans une pharmacie à la Tropical Plaza, à Half-Waf Tree, à Kingston. Un défenseur des droits humains a déclaré à Amnesty International qu'une foule d'au moins 200 personnes s'était rassemblée devant le magasin et avait scandé que ces « *homosexuels* » devaient être frappés à mort.

Amnesty International condamne ces attaques et demande aux autorités jamaïcaines de veiller à ce qu'une enquête exhaustive et impartiale soit menée sur les cas décrits ci-dessus et à ce que les responsables de ces incitations à la violence et de ces tabassages soient déférés à la justice. Conformément à leurs obligations aux termes du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) et de la Convention américaine relative aux droits de l'homme, les autorités jamaïcaines devraient faire clairement savoir à l'ensemble des citoyens que les actes de discrimination contre les minorités sexuelles ne seront pas tolérés et que les attaques violentes feront l'objet de poursuites en justice. De telles agressions constituent des violations des droits humains et menacent la primauté du droit en Jamaïque.

Amnesty International exhorte le gouvernement jamaïcain à travailler en étroite collaboration avec les défenseurs des droits humains et les groupes représentant les lesbiennes, les gays et les personnes bisexuelles et transgenres pour empêcher que ce genre d'événements violents ne se reproduisent.